

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil d'administration  
Séance du 8 juillet 2025**

**Délibération n° 2025-07-27**

**Objet : : Avenant à la convention de mise à disposition d'un terrain situé rue Anatole France à Villeurbanne**

**Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Président de séance :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

**Présent-e-s :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU,  
Madame Maryse ARTHAUD, Madame Muriel BETEND, Madame Virginie DEMARS,  
Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Laure GUYONVARH,  
Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Antoine PELCE.

**Procurations :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN,

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

**Excusé-e-s :**

Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Agathe FORT, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Nicolas BOILLOUX,  
Monsieur Frédéric GEAI, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du tiers-lieu « Archipel », la ville de Villeurbanne a, par convention en date du 10 mai 2023, mis à la disposition du CCAS, la parcelle cadastrale référencée AV33 située aux 172A et 172 B rue Anatole France, à Villeurbanne.

Conformément aux engagements de la Ville et dans la perspective de l'intégration de nouveaux partenaires au sein du projet « Archipel », il est convenu :

- de renouveler la convention pour une durée d'un an à compter de la signature de la présente ;
- de prévoir la possibilité pour la Ville de conclure directement les conventions d'occupation à venir, en substitution du CCAS.

Je vous demande ainsi mesdames, messieurs, d'approuver l'avenant ci-joint et d'autoriser M. le Président à la signer ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette convention.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré  
Villeurbanne, le 10 juillet 2025  
Le Président  
Cédric Van Styvendael

